



Bordeaux, le 12 mars 2014

Céline Gravelier
Secrétaire Départementale du SE-UNSA

à

**Monsieur le Recteur de l'Académie de
Bordeaux**

Objet : formation des EVS- aide administrative en CUI

Monsieur le Recteur,

Le Ministère de l'Education nationale a accordé un contingent national supplémentaire de 10000 nouveaux contrats dévolus à « *l'appui administratif et éducatif aux écoles* » en 2013. Le SE-UNSA est questionné par ces personnels emplois de vie scolaire (EVS), sur l'absence de formation prévue à ce jour.

Le contrat unique d'insertion (CUI) associant formation et aide financière, le bénéficiaire du CUI doit pouvoir avoir accès aux formations utiles pour développer ses compétences professionnelles :

- 80 heures pour l'adaptation à l'emploi et l'insertion professionnelle
- Eligibilité au Droit Individuel à Formation (DIF)
- Accès au (PAF)

Nous sollicitons de votre haute bienveillance une information sur cette question pour faciliter le retour à l'emploi de ces personnels en situation d'insertion professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération respectueuse.

Céline Gravelier



Section de la Gironde

33 bis rue de Carros 33074 Bordeaux Cedex
Tel : 05.57.59.00.30 Télécopie : 05.57.59.00.39
33@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/3>